

Déclaration liminaire CAPA Hors classe novembre 2010

Madame la rectrice,
Monsieur le recteur,

Qu'ils exercent dans le premier ou le second degré, qu'ils interviennent dans l'accompagnement d'enseignants ou dans diverses opérations de gestion du système éducatif au service des usagers, les inspecteurs de l'Education nationale ont toujours fait preuve de loyauté et d'efficacité. Aujourd'hui leurs charges de travail, associées au manque de lisibilité des orientations en matière d'organisation du service public d'éducation, les déstabilisent profondément.

Les contraintes toujours plus nombreuses, comme le suivi des stagiaires dans le nouveau dispositif de formation des enseignants, désorganisent leurs actions au quotidien ; les exigences posées en matière de retour d'enquêtes -toutes plus utiles les unes que les autres- induisent une pression de plus en plus difficile à supporter ; les incertitudes ou les menaces concernant les conditions de travail font planer des menaces génératrices de stress.

Dans ce contexte les inspecteurs aimeraient trouver dans leur hiérarchie de proximité un soutien à la hauteur de leur engagement, exprimée dans une ambiance de sérénité et de confiance mutuelle, malheureusement cette attente est bien souvent déçue... Le SI.EN-UNSA Education l'affirme pourtant sans ambages : les inspecteurs souhaitent que leur travail soit reconnu de manière équitable dans une dynamique collective reconnue. Il conteste fermement la pertinence des stratégies différenciatives mises en œuvre contre sa volonté par un pouvoir plus soucieux de diviser que de promouvoir un véritable travail en équipe. Les résultats obtenus aux élections professionnelles par notre organisation, très largement majoritaire au sein des CAPA comme au niveau national nous permettent d'affirmer que ce refus d'une gestion basée sur l'affirmation arbitraire de différences d'investissement professionnel est très largement partagé chez les inspecteurs.

Les dispositifs d'évaluation, basés sur une prétendue objectivité, ne servent qu'à légitimer a posteriori des choix fondés sur des éléments très largement subjectifs et liés bien souvent à des effets de proximité ou de visibilité.

Nous rappelons solennellement ici que seuls les inspecteurs remplissant les conditions d'accès à la hors-classe et ayant failli dans l'exercice de leurs missions ne doivent pas être proposés. La proposition d'inscription à la liste d'accès à la hors-classe ne constitue pas une promotion, c'est la non-inscription qui relève d'une sanction. C'est dans cette logique que nos représentants nationaux ont repoussé la proposition du précédent directeur de la DE visant à rétablir un classement académique. La note de service relative à l'inscription sur la liste d'accès à la hors-classe au titre de 2011 montre qu'ils ont été entendus ; nous nous en félicitons et vous demandons de faire remonter au ministère notre farouche hostilité à toute

remise en cause de cette avancée, dont l'obtention a permis de mettre fin à la gestion calamiteuse et injuste que nous avons connue pendant des années.

Nous revendiquons notre statut de cadres responsables et rejetons les hochets que représentent les différentes formes de modulation de nos émoluments.

Nous profitons aussi de cette instance pour vous dire notre profonde irritation face à des logiciels qui nous compliquent la vie sans apporter la moindre plus-value en matière de gestion du système éducatif. Nous sommes persuadés que les nouvelles technologies peuvent faciliter notre tâche et nous aider ainsi à nous concentrer sur le cœur de nos missions, mais ceci est inenvisageable avec des outils comme Ulysse-DT ou MOSART !

Enfin, nous insistons sur le fait que nos conditions de travail sont une composante déterminante pour notre travail. Toute réduction des unes ne pourra qu'affecter significativement la qualité de l'autre... Au moment où le ministère souhaite développer des « lettres de mission » ou même parfois des « contrats d'objectifs », nous précisons que ces outils de pilotage ne pourront prendre sens que si la question des moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs n'est pas négligée comme c'est trop souvent le cas. Nous affirmons clairement qu'un inspecteur ne pourra se sentir concerné par ces dispositifs si cette contrainte n'est pas prise en compte.